

reusement accouchée d'un Prince, dans la nuit du 30 Août, à une heure après-minuit. Le lendemain l'auguste enfant fut baptisé en présence de toute la cour par Mg^r. l'archevêque, & reçut sur les fonts de baptême les noms d'Antoine-Victor-Amédée-Joseph-Raimond; il eu pour parrain Sa Majesté Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, qui fut représenté par S. E. M^r. le comte de Thurn & Valsafina, grand-maître de la cour &c. La cour fut en *gala*, & il y a eu de grandes réjouissances pendant trois jours. A l'occasion de cet heureux événement, Mg^r. le Grand-Duc a accordé très gracieusement une amnistie en faveur des déserteurs de ses troupes, comme aussi un pardon général en faveur de ses sujets originaires du païs & même de ceux qui y sont domiciliés au moins depuis cinq ans, & qui sont prévenus de quelques délits, spécifiés dans la patente royale, comme de fraude, de contrebande, de querelles sans meurtres, &c. En outre S. A. R. a exempté des droits ordinaires tous legs & donations que l'on aura faits pendant sa vie en faveur des pauvres, pourvu qu'ils n'excèdent pas la somme annuelle de 72 scudis, & même de 300 à une seule fois.

NAPLES. (le 1. Septembre.) Les esclaves turcs dont nos chebecs s'étoient emparés, ont été ou achetés par des particuliers, ou employés au service de la cour à différens travaux, & on en a vendu environ quarante à la religion de Malthe. Le receveur de cet Ordre fit embarquer les derniers sur un bâtiment